

2012

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES



# SOMMAIRE

P.03: Avant-propos

P.04: **01** Les instances délibérantes

P.05: **02** Les compétences

P.06: **03** Organigramme

P.08: **04** Les Moyens généraux: administration, finances et personnel

P.10: **05** L'aménagement du territoire

P.13: **06** Le développement économique et l'emploi

P.21: **07** L'environnement

P.25: **08** Les services à la population

P.29: **09** Le soutien à la vie associative

P.30: **10** L'animation culturelle

P.32: **11** Le soutien aux communes

P.33: **12** La communication externe

P.35: **13** Infos pratiques

## 2012 : QUINZE ANS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Que de chemin parcouru depuis sa création !

Au travers des comptes rendus d'activité annuels, chacun peut mesurer la progression du travail accompli. Beaucoup de réalisations en sont la conséquence. Résultats des actions des délégués mais aussi des 800 conseillers municipaux dont ils sont issus, représentant 62 communes et plus de 53 000 habitants.

2012 a vu l'aboutissement de notre réflexion sur le Projet de territoire. Ce Projet a été approuvé à la quasi-unanimité au mois de janvier par l'ensemble du conseil communautaire. Pour le réaliser, il faut préalablement l'enrichir des études suivantes :

- faisabilité du schéma d'alimentation en eau potable du Valois,
- transport à la demande au service de la mobilité des Valoisien(s),
- état des lieux et perspectives éventuelles de la culture en Pays de Valois.

Toutes ces réflexions sont menées en 2013.

2012 a vu se concrétiser également le projet d'installation du siège de la communauté de communes à Crépy-en-Valois, sa ville-centre. Le but est de réunir en un seul endroit l'ensemble des personnels et par ailleurs redonner vie à une partie de la friche industrielle Case-Poclain. Le bâtiment a été racheté par la communauté de communes et la Ville de Crépy au mois de mai 2012.

2012 a vu aussi l'avancement des travaux préparatoires à l'aménagement de la voie verte de 21 kilomètres sur le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq. C'est le troisième projet d'équipement sur le Valois, après le Centre aquatique du Valois, à Crépy-en-Valois, la Zone d'activités économiques intercommunale « Parc du Chemin de Paris » à Nanteuil-le-Haudouin, sur laquelle s'est installée Système U apportant une centaine d'emplois nouveaux.

En 2012, le bloc communes/intercommunalité voit le début de mutualisation des services sachant que le schéma global devra être présenté en 2015. Les services communication de la ville-centre de Crépy et de la communauté de communes constituent à présent un service commun.

À la lecture de ce compte rendu d'activité, vous pourrez constater que le Pays de Valois prouve toute sa vitalité, fort de ses 101 conseillers élus et de sa soixantaine d'agents, toujours soucieux de l'intérêt général de la population valoisienne.

Bonne lecture !

**Arnaud FOUBERT**

Président de la CCPV

Maire de Crépy-en-Valois

# 01 Les instances délibérantes

## Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

## Le Bureau communautaire

Composé du président, des cinq vice-présidents et de quinze conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire.

## Le Président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

## Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres et le comité de suivi du schéma directeur et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme ;
- commission culture, services à la population et aux communes associations ;
- commission travaux, constructions, logement ;
- commission environnement, déchets, énergies ;
- commission eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission communication.



Réunion du Conseil communautaire,  
le 13 décembre 2012.  
© CCPV, A. Carrara

### Des chiffres qui parlent :

En **2012** :

- **6** réunions du Conseil communautaire
- **8** réunions du Bureau communautaire

# 02

## Les compétences

5

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)) et se déclinent comme suit :

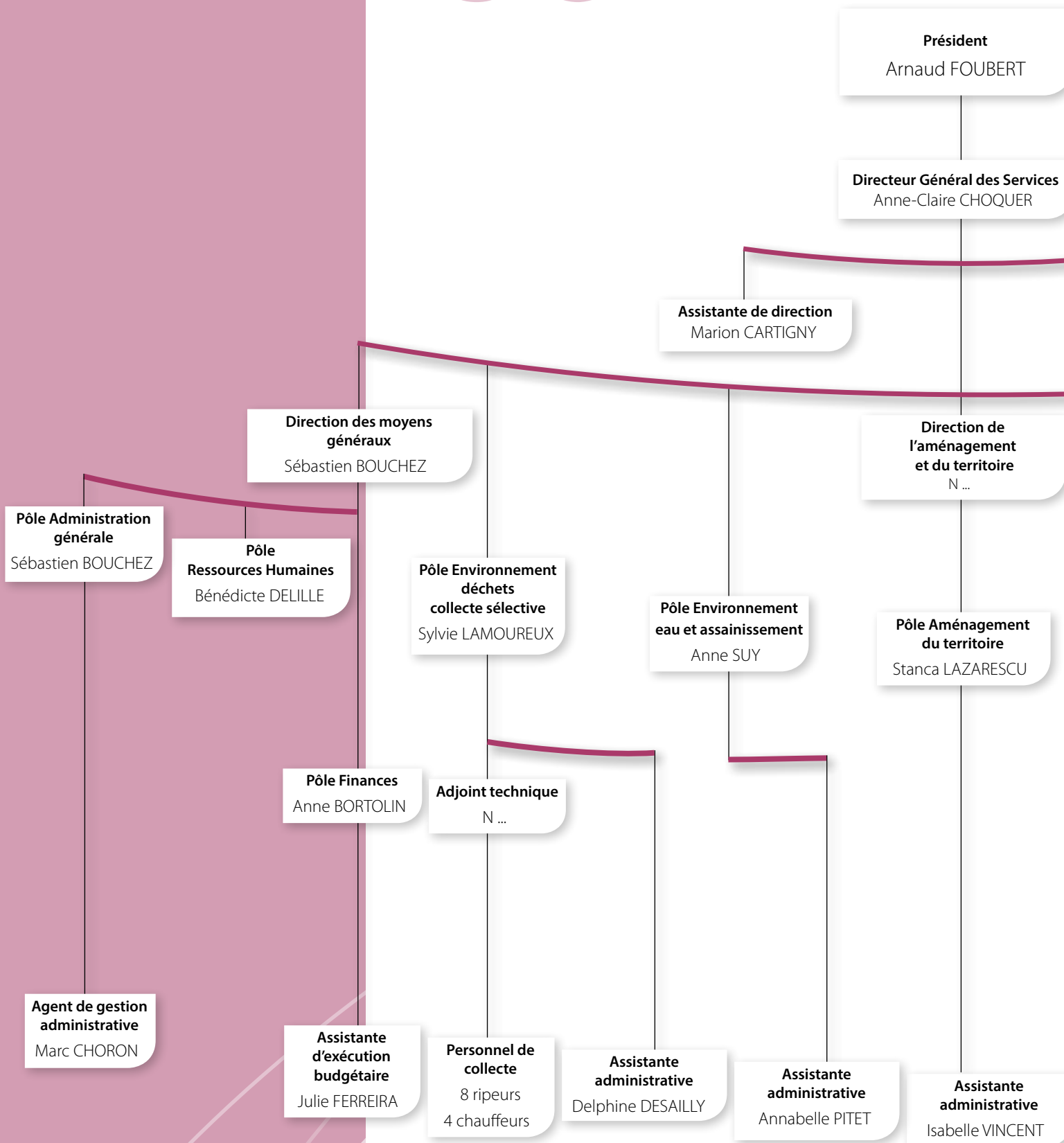
- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- action touristique ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).

*Locaux du siège de la CCPV  
au 37 bis rue Gambetta  
à Nanteuil-le-Haudouin.  
© CCPV, A. Pitet*



# 03 Organigramme en 2012

6



**Vice-présidents**

Philippe BOULLAND  
Hubert BRIATTE  
Benoît HAQUIN  
Guy-Pierre de KERSAINT  
Anne-Sophie SICARD

**Accueil / archives**  
Antoinette ÉTIENNE

**Pôle Développement économique & touristique**  
Julie MAHÉ

**Pôle Services à la population, emploi-insertion & vie associative**  
Jean-Louis DÉMAREZ

**Pôle Culturel**  
Hélène HUCHER

**Direction de la Communication**  
(mutualisée avec Crépy-en-Valois)  
Caroline GUÉRIN

**Chargée du Pôle Création / reprise d'entreprise**  
Éloïse COUTEAU

**Secteur Équipements sportifs**  
• GYMNASES :  
Roland BARBIER  
Bernard DUMAY  
Laurent RIBOULET  
Philippe TESSIER  
• CENTRE AQUATIQUE :  
Délégué : Vert Marine

**Secteur Chantier d'insertion spécialisé maçonnerie**  
• 1 encadrant technique :  
Abdi HAMMOU  
• 12 salariés

**Secteur Espaces publics numériques**  
• 1 Technicien informatique  
Coordonnateur / animateur  
Morgan BLANQUET  
• 2 Animateurs NTIC  
Arnaud BARREAU  
Aurélie GALIANA

**Intervenants musicaux**  
Soline BOURSIER  
Anne CHEVALIER  
Corinne FLAMENT  
Michel KORZEC  
Jean-Claude LEROY  
Alexandre LEVECQ  
Brigitte VERRIEZ

**Responsables des publications**  
Pauline NEUMANN  
**Journaliste**  
Agathe CARRARA  
**Webmestre Community Manager**  
Jessica FOUQUET

**Assistants administratives**  
**Secteur Dév. Éco**  
Isabelle VINCENT  
**Secteur Tourisme**  
Marion CARTIGNY

**Assistante administrative**  
Marion CARTIGNY

**Secrétariat**  
Aude BATUT  
Christelle HEBBE

**Assistante administrative**  
Annabelle PITET

# 04 Les Moyens généraux: administration, finances et personnel

Les Moyens généraux ont vu le jour en 2011. Ils avaient alors succédé au Service administratif et financier dont ils ont gardé les missions. Trois pôles identifiés les composent : le pôle Administration générale, le pôle Finances et le pôle Ressources humaines.

Pour faire face aux missions qui leurs sont confiées, les Moyens généraux ont bénéficié en 2012 des nouveautés suivantes :

- le renforcement de l'équipe par l'intégration au sein des effectifs d'un agent de gestion administrative à temps non complet de 16h30 par semaine, agent qui a été repris par la Communauté de communes suite à la dissolution du SIVOM de Betz. Le recours à cet agent par la CCPV était déjà en vigueur les années antérieures, notamment pour préparer l'envoi des dossiers de Bureaux, de Conseils, et de Commissions, et assurer des missions de remplacement sur le poste d'accueil.
  - de la mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de nouveaux logiciels.\*
- En 2012, l'activité du service s'est principalement traduite par :
- la préparation et le suivi des réunions des instances délibérantes (84 délibérations en 2012, 112 arrêtés, 26 contrats de droit public et avenants, 6 comptes rendus de Bureaux communautaires, 6 comptes rendus de Conseils communautaires);
  - le montage ou l'aide au montage des marchés publics (7 marchés à procédure adaptée publiés, et 4 marchés sans formalité préalable);
  - l'appui des chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures;
  - le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules;
  - l'élaboration des prospectives budgétaires, notamment en lien avec la réflexion sur le nouveau projet de territoire;
  - l'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs;
  - l'exécution budgétaire (1 661 mandats et 225 titres de recettes);
  - le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes);
  - le traitement de 874 bulletins de paie et d'indemnités sur l'année, soit 72 en moyenne par mois;
  - la gestion des carrières et des formations;
  - le suivi des arrêts maladie, visites médicales, des congés...

Par ailleurs, 4 des 5 personnes qui composent les Moyens généraux ont dû suivre un programme de formation de 13 jours sur l'année qui était directement lié à la mise en service des nouveaux logiciels (qui s'additionnent aux 16 jours de formation pour ces logiciels effectués en 2011).

*Nouveaux logiciels acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :*

- « Yourcegid Finances » pour les finances
- « Guarnérius » pour la dette
- « Carrus » pour la gestion des ressources humaines
- « BO » pour des travaux de prospective et d'édition.



Compte administratif 2012		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Moyens généraux	Direction, coordination	1 712 463,94	12 911 737,15	1 923 294,55	2 777 473,51
	Administration générale	434 843,72	1,20	10 667,07	4 393,53
	Communication	156 129,41	-	6 782,13	321,55
	<b>Sous-total</b>	<b>2 303 437,07</b>	<b>12 911 738,35</b>	<b>1 940 743,75</b>	<b>2 782 188,59</b>
Soutien aux communes	Incendie	1 686 216,49	205,80	-	-
	Gymnases des collèges	317 097,57	45 509,02	423 050,83	1 180,39
	Eau, assainissement	56 134,31	38,60	24 163,70	15 442,36
	Ordures ménagères	4 748 366,57	60 614,59	287 126,90	30 401,93
	<b>Sous-total</b>	<b>6 807 814,94</b>	<b>106 368,01</b>	<b>734 341,43</b>	<b>47 024,68</b>
Développement local	Associations	80 264,00	-	-	-
	Picardie en ligne	98 649,00	44 463,15	570,81	22,59
	Associations culturelles	45 000,00	-	-	-
	Culture, enseignement musical	538 619,61	180 325,49	6 510,26	7 384,59
	Tourisme et patrimoine	64 239,93	13 450,98	197 310,68	189 567,99
	Centre aquatique	1 091 401,99	295 840,47	5 536 234,90	5 702 962,34
	Valois mobilité	67 988,76	51 225,54	-	-
	CSR / CAT	44 510,27	101 964,56	75 307,99	991,12
	Chantier d'insertion MIEF	429 363,17	137 604,30	-	261,73
	Observatoire du Valois	38 273,92	12 001,20	-	-
	Aménagement du territoire, SCoT	24 503,58	24 975,19	-	-
	Développement économique	246 873,92	4 976,93	1 852,41	40,66
<b>Sous-total</b>	<b>2 769 688,15</b>	<b>866 827,81</b>	<b>5 817 787,05</b>	<b>5 901 231,02</b>	
<b>Total général</b>	<b>11 880 940,16</b>	<b>13 884 934,17</b>	<b>8 492 872,23</b>	<b>8 730 444,29</b>	
Avec restes à réaliser			1 017 453,00	856 746,00	
<b>Total général</b>	<b>11 880 940,16</b>	<b>13 884 934,17</b>	<b>9 510 325,23</b>	<b>9 587 190,29</b>	
Excédent CA 2012				2 020 859,07	

# 05 L'aménagement du territoire

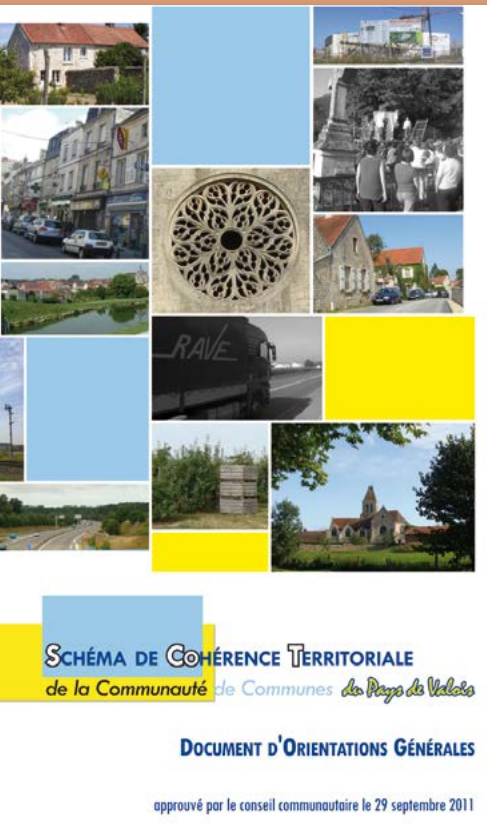
## Première année de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

### Le Projet de territoire de la CCPV - l'outil de mise en œuvre du SCoT

Suite à l'approbation de son Schéma de Cohérence Territoriale en septembre 2011, la CCPV entame la première année de sa mise en œuvre avec l'adoption, le 26 janvier 2012, du Projet de territoire.

### Suivi et mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT

Parmi les six orientations du Projet de territoire déclinant les actions à mener pour le développement de la communauté de communes à l'horizon 2022, l'urbanisme s'identifie comme le principal outil de mise en œuvre du SCoT. Dans un contexte où l'urbanisme demeure une compétence communale, la CCPV assure le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (POS, PLU ou cartes communales) et veille à leur compatibilité avec le SCoT.



*Dispositif chargé d'apporter son concours à la mise en application du SCoT, le Projet de territoire s'articule autour de six axes de progrès : développement économique, transport, tourisme, eau, urbanisme, culture, dont les trois premiers constituent les piliers structurants.*

### État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV en 2012

POS en révision pour transformation en PLU :

- Bonneuil-en-Valois
- Brégy
- Éméville
- Ève
- Fresnoy-la-Rivière
- Lagny-le-Sec
- Montagny-Sainte-Félicité
- Nanteuil-le-Haudouin
- Oignes
- Le Plessis-Belleville
- Thury-en-Valois
- Vauciennes

PLU approuvé :

- Péroy-lès-Gombries (16/01/2012)

PLU en cours d'élaboration 2012 :

- Boissy-Fresnoy
- Feigneux
- Ivors
- Rééz-Fosse-Martin
- Vaumoise

## La commission aménagement

La commission aménagement de la CCPV (délibération du Conseil communautaire, le 6 mai 2008) a notamment pour rôle de suivre le SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes. Elle rend donc régulièrement des avis sur les modifications, les révisions des plans d'occupation des sols (POS), ainsi que les élaborations des plans locaux d'urbanisme (PLU).

En 2012, la Commission aménagement s'est réunie à 3 reprises :

- 16 avril 2012 : examen des PLU arrêtés par les communes de Fresnoy-la-Rivière et Lagny-le-Sec ; examen de la modification du POS de la commune de Versigny et de la révision simplifiée du PLU d'Ormy-Villers (étude d'évaluation environnementale liée au projet d'aménagement d'Écopôle du Bois du Roi).
- 2 juillet 2012 : étude et avis sur le PLU de la commune d'Ivors ; suivi des SCoT voisins : SCoT du Soissonnais, SCoT de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts – Forêt de Retz, SCoT du Pays du Sud de l'Aisne, SCoT Marne-Ourcq, SCoT de la Basse Vallée de l'Automne, SCoT de l'Agglomération de la Région de Compiègne.
- 10 octobre 2012 : avis sur le PLU de Brégy et sur le SCoT du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées.

L'avis de la CCPV, en tant que personne publique associée, est en effet sollicité sur tous les documents d'urbanisme élaborés, révisés ou modifiés par les communes. Pour mémoire, l'avis est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant l'arrêt du projet. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).

Les documents d'urbanisme locaux doivent être mis en compatibilité avec le SCoT dans les trois ans qui suivent son approbation (art. L123-1 du CU).

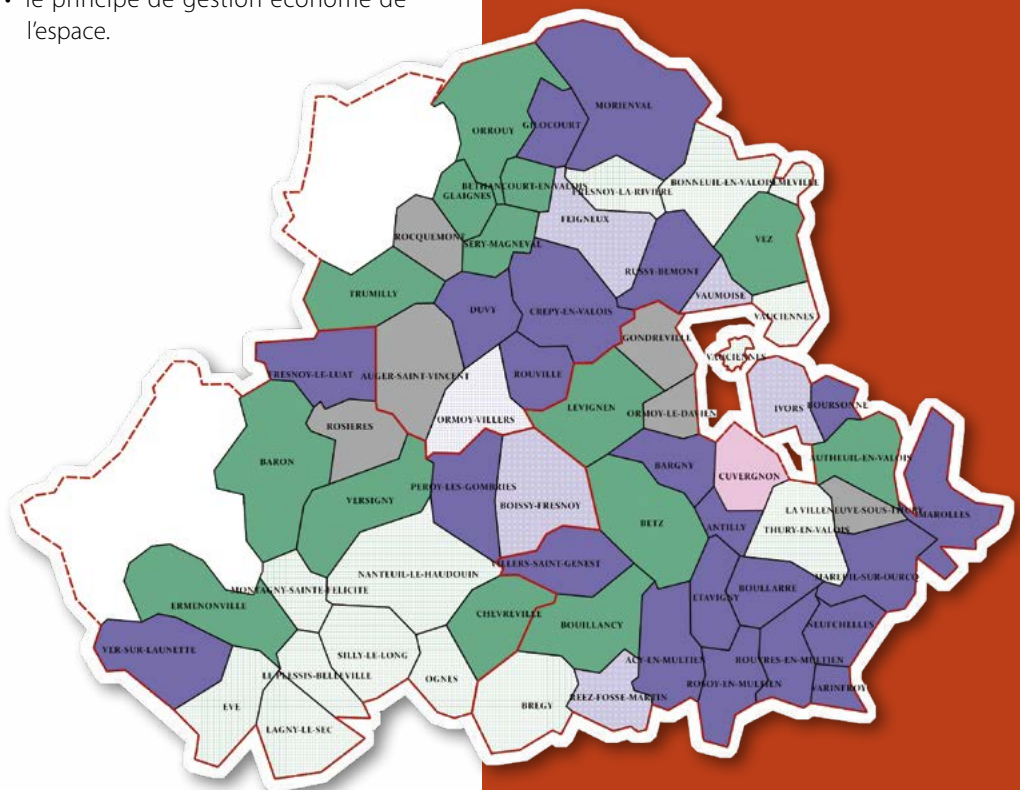
Rappelons que les services de l'État émettent un avis sur les PLU en se référant au SCoT et à la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009 relative au contrôle de légalité en matière d'urbanisme. Ce texte indique les quatre politiques publiques auxquelles l'État doit attacher une importance particulière à savoir :

- l'impératif de sécurité publique à travers la prise en compte de la problématique des risques naturels et technologiques ;
- le respect des dispositions nationales de préservation et de protection de l'environnement, notamment la biodiversité ;
- la production de logements dans le respect du principe de mixité sociale ;
- le principe de gestion économe de l'espace.

### Documents d'urbanisme dans le Pays de Valois

Limites cantonales_Pays de Valois	PLU en élaboration
Etat_documents_urbanisme	PLU en révision
Carte communale approuvée	POS approuvé
PLU approuvé	POS en révision
	RNU

Sources : GEOFLA. Réalisation CCPV - mars 2013





LA CCPV MEMBRE DE GÉOPICARDIE

*Initié et porté par le Conseil régional de Picardie, le partenariat de mutualisation de l'information géographique en Picardie vise à favoriser l'échange, la mutualisation des informations géographiques, cartographiques et sémantiques numériques entre les collectivités. Dans le contexte de la mise en place de son observatoire territorial, la CCPV adhère ainsi aux principes que propose GéoPicardie (mutualisation, échange, interopérabilité, économies d'échelle) et devient signataire du partenariat en juillet 2012.*

Écran d'accueil du portail Internet de l'Observatoire du Valois.  
© CCPV

# 05 L'aménagement du territoire

## La CCPV se dote d'un observatoire pour le suivi de la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale et le suivi de l'évolution de son territoire

À la suite d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire territorial, réalisée par Oise-la-Vallée en 2008 et poursuivie d'une mission de préfiguration d'un observatoire à l'échelle du Pays du Sud de l'Oise en 2009, le projet d'observatoire territorial reprend son élan en avril 2012, cette fois-ci à l'échelle uniquement de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Outil d'observation et d'aide à la décision, destiné aux élus et aux techniciens de la CCPV, l'observatoire territorial se présente sous la forme d'un portail SIG web (Système d'information géographique) qui permet d'accéder aux données géographiques et statistiques du territoire. Son objectif est double, car il vise à assurer à la fois le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et l'analyse de l'évolution du territoire en général.

2012 a donc représenté l'année de son développement et de son déploiement organisé en plusieurs étapes :

### MAI 2012

- Préfiguration du contenu en cohérence avec les sources de données disponibles et avec nos besoins
- Préparation des documents supports pour la production d'indicateurs
- Réalisation de la maquette du portail

### JUIN 2012

- Présentation et validation de la maquette graphique et du contenu

### JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2012

- Développement du portail SIG web de l'observatoire territorial

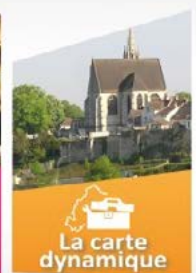
### SEPTEMBRE 2012

- Présentation du portail aux vice-présidents et aux élus communautaires

### OCTOBRE - DÉCEMBRE 2012

- Livraison du portail web et formations des techniciens

“ La Communauté de Communes du Pays de Valois met à disposition des communes et des partenaires des indicateurs, des cartographies et des documents divers dans le cadre de son observatoire territorial. Nous espérons que vous trouverez sur ce site des éléments utiles au service de notre territoire...” ”



# 06

## Le développement économique et l'emploi

Dans son Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté de Communes du Pays de Valois a affiché sa priorité en faveur du développement économique.

Cette volonté passe par l'élaboration d'une politique active en matière de développement économique. La CCPV souhaite attirer des entrepreneurs, des créateurs et des investisseurs sur son territoire. Elle met donc tout en œuvre pour trouver des espaces pour s'implanter et proposer des structures d'accueil et de suivi des entrepreneurs.

Quatre axes d'actions sont mis en place par la CCPV :

- Promouvoir une image globale, dynamique et attractive favorisant son rayonnement ;
- Aider les entreprises à s'implanter et à se développer sur le Valois ;
- Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins ;
- Soutenir la diversification de l'économie locale à travers le développement des services et le tourisme notamment.

### Favoriser l'attractivité du territoire en dynamisant son économie locale

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV. C'est pourquoi le service développement économique, toujours en collaboration étroite avec le service communication, reconduit des actions et manifestations lancées les années précédentes. Ce travail conjoint permettra également de proposer de nouvelles animations répondant aux différents besoins des chefs d'entreprise et à la volonté de promotion du territoire.

L'objectif affiché de la CCPV : devenir la porte d'entrée économique du territoire.

# 06 Le développement économique et l'emploi

## CHIFFRES CLÉS

Rencontres économiques du Valois

100 personnes présentes  
44 entreprises et  
13 partenaires  
8 intervenants



Les Rencontres économiques du Valois du 6 décembre 2012 à Lévigien.  
© CCPV, A. Carrara

### Les Rencontres économiques du Valois (REV) \*

Le partenariat entre la CCPV, le Groupement des entreprises du Valois et la ville de Crépy-en-Valois a permis la réalisation de la troisième édition des REV.

Les entrepreneurs du territoire se sont retrouvés le 6 décembre 2012 à Lévigien pour leur rencontre annuelle.

Le thème abordé était l'intelligence économique. Cette soirée a également permis de faire un point sur les projets qui touchent le territoire de la CCPV :

- La revitalisation de la friche Case Poclair ;
- La signature d'une convention entre la société Regional Partner et la CCPV pour la détection de projets d'implantation d'entreprises ;
- L'achat d'un logiciel de gestion du service développement économique.

### La newsletter éco et Bonjour Valois

Créée en 2011, la newsletter économique est destinée aux entrepreneurs du Valois. Avec une parution électronique chaque trimestre, cette lettre met en avant des informations économiques à l'échelle nationale mais aussi à celle du territoire.

Les entrepreneurs peuvent ainsi disposer d'informations pratiques sur les transformations que connaît le Pays de Valois.

*Bonjour Valois*, magazine d'information pour les habitants du Pays de Valois, consacre deux pages à l'information des administrés en termes de développement économique. Cela permet au service de présenter des projets soutenus et des actions menées par la CCPV.

**Chers entrepreneurs,**  
C'est avec enthousiasme que je vous annonce la troisième édition des Rencontres Économiques du Valois (REV). Cette manifestation, prévue le jeudi 6 décembre 2012 à Lévigien, aura pour thème l'Intelligence Économique (IE). Des professionnels viendront vous expliquer comment cette question vous concerne tous, chacun à votre niveau. Ce nouveau numéro de la lettre économique vous informe sur le programme, riche de cette soirée ainsi que sur les projets qui touchent notre territoire. Cette manifestation sera l'occasion de faire un point sur le partenariat maître de Crépy-en-Valois et Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre de la revitalisation de la friche Case Poclair à Crépy-en-Valois.

J'espère vous voir nombreux à cet événement. Bonne lecture,  
Annie-Sophie SICARD  
Vice-Présidente de la CCPV en charge du développement économique

**3<sup>ème</sup> ÉDITION DES RENCONTRES ÉCONOMIQUES DU VALOIS**  
Depuis 2010, la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) en partenariat avec la mairie de Crépy-en-Valois et le Groupement des Entreprises du Valois (GEV) organisent les Rencontres Économiques du Valois (REV). Cet événement destiné aux entreprises, acteurs économiques et élus locaux a pour but de les rassembler sur des thématiques communes.

L'édition 2012 se déroulera le jeudi 6 décembre à 17h30 à l'espace de la Cité à Lévigien. Ces rencontres porteront sur le thème de l'Intelligence Économique (IE). Nous reviendrons également sur les décisions et actions qui vont influer sur la vie économique de notre territoire :

- Quels ont été les événements qui ont marqué la CCPV en 2012 ?
- Qu'est-ce que l'Intelligence Économique (IE) pour les entreprises ? (les aspects offensifs et défensifs)
- Qu'est-ce qu'un site de compétitivité ? Quelles sont ses actions en termes d'IE ?
- Quels sont les droits et les devoirs des entreprises concernant la diffusion des informations ?

Cette organisation laissera le temps aux échanges avec les intervenants et les élus locaux.

**LE GROUPEMENT DES ENTREPRISES DU VALOIS**

**LE PARC DU CHEMIN DE PARIS - LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CCPV**

## Aider les entreprises à s'implanter et à se développer sur le Valois

Des outils sont développés pour permettre aux entrepreneurs d'intégrer au mieux le tissu économique local et de pérenniser leurs activités.

### Accueillir, informer et accompagner gratuitement les créateurs ou repreneurs d'entreprise \*

Pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de projet, le service développement économique a recruté une personne en charge du pôle création et reprise d'entreprise.

Celle-ci reçoit les porteurs de projet à tout stade d'avancement et les accompagne dans leur réalisation.

C'est pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs que la CCPV a signé, il y a plus de 10 ans, un partenariat avec la plateforme d'initiatives locales (PFIL) : Oise-Est Initiative (la subvention versée en 2012 était de 36 815 €).

Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise ou développement d'activité par des prêts d'honneur (prêt à taux 0 et sans garantie) : PFIL ou NACRE.

\*

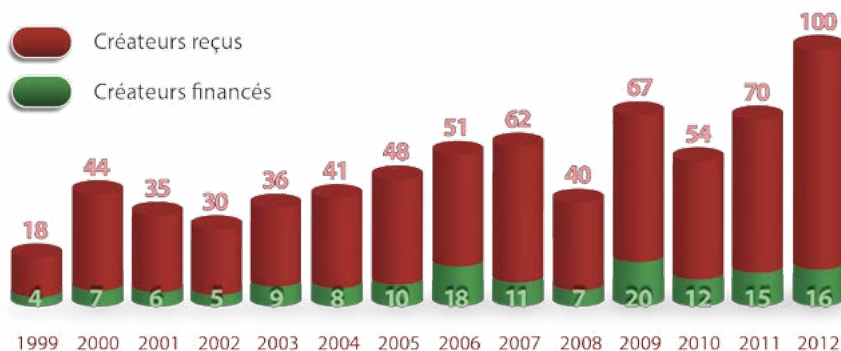
#### CHIFFRES CLÉS

Accueil, accompagnement

100 porteurs de projet accueillis et accompagnés en 2012  
 25 dossiers de demande de prêt d'honneur présentés  
 16 porteurs de projet ont obtenu un prêt à taux zéro (8 reprises, 7 créations et 1 développement d'activité)  
 40 emplois créés ou pérennisés  
 180 500 € prêtés



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA CCPV POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE



#### J'ouvre ma boîte :

un outil supplémentaire au service des futurs entrepreneurs

Lancée fin 2012, «J'ouvre ma boîte» est une boîte de conserve à destination des futurs créateurs. Elle contient un guide pratique sur la création d'entreprise et un chéquier d'avantages pour démarrer son activité.

# 06 Le développement économique et l'emploi



*Ils entreprennent dans le Valois  
La CCPV met à l'honneur les porteurs  
de projet aidés financièrement au cours  
de l'année écoulée. C'est pourquoi elle  
a choisi d'organiser des remises de  
chèques. En 2011, 15 projets ont été  
suivis financièrement (199 000 € prêtés).  
Les entrepreneurs présents le  
22 mars 2012 ont reçu un chèque  
symbolisant celui accordé lors de leur  
passage en comité.*



*Les créateurs/repreneurs d'entreprise  
aidés en 2011. À leurs côtés, l'équipe du  
service éco de la CCPV, l'équipe de  
Oise-Est Initiative et deux élus du Valois,  
Philippe Boulland, premier vice-président  
de la CCPV et Didier Doucet,  
premier adjoint au maire de Lagny-le-Sec.  
© CCPV, A. Pitet*

## Convention de partenariat entre la CCPV et Regional Partner

La CCPV a signé fin 2012, une convention de partenariat avec la société Regional Partner. Cette dernière est spécialisée dans la détection de projets d'implantation d'entreprises des secteurs industriels et de services.

Regional Partner a su développer un large réseau de contacts à travers la France. Cet outil supplémentaire a pour but de faciliter la prise de contacts avec des entreprises extérieures afin de leur proposer des solutions d'implantation sur le Valois.

Une première convention a été signée pour une période de deux ans. Son coût est de 24 000 € HT par an.

## Actedev : une base de données économiques pour le territoire

Le service développement économique de la CCPV s'est doté d'un outil de gestion des données économiques. Ce projet, réalisé avec le Pays Sud de l'Oise, permet de faciliter la centralisation et la gestion des informations économiques. Il s'agit, par exemple, d'y répertorier les entreprises du territoire ou de gérer le foncier disponible sur le Valois.

## Héberger et conseiller les entreprises en création \*

La pépinière Espace Valois Entreprendre a vu le jour en 2000. Située dans le centre d'affaires EGB, à Le Plessis-Belleville, elle a pour but de favoriser la création et la pérennité des entreprises sur notre territoire. L'EVE compte 13 bureaux sur un plateau de plus de 460 m<sup>2</sup>. Cette structure dédiée aux jeunes entreprises (moins d'un an d'activité) propose des bureaux à loyers modérés mais surtout un appui technique et un suivi des entrepreneurs tout au long de leur hébergement.

La CCPV, en partenariat avec AIDEFI (Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion, soutenue par la CCPV à hauteur de 62 000 € en 2012), l'association qui gère la pépinière au quotidien, propose aux « pépins », en plus d'un bureau équipé, les actions suivantes :

- des entretiens semestriels ;
- des ateliers d'informations trimestrielles sur des thématiques telles que la comptabilité ou le RSI...
- des repas « Entr'aide » entre les anciens et les nouveaux « pépins ».

En 2012, la pépinière a intégré deux nouvelles entreprises :

- H2Home, spécialisée dans la décoration d'intérieur ;
- Je dépense moins, coaching particuliers et professionnels.

En 12 ans d'existence la pépinière EVE a permis la création de 88 emplois. Le taux de survie à 5 ans des entreprises accueillies est de plus de 80% (contre 50% au niveau national).

La pépinière participe également au projet « J'ouvre ma boîte » lancé fin 2012 et propose la mise à disposition d'une salle de réunion.

### CHIFFRES CLÉS

**Espace Valois  
Entreprendre**

**240 € de loyer par mois les deux  
premières années  
20 m<sup>2</sup> de bureau équipé  
43 entreprises accueillies au sein  
de la pépinière depuis 2000  
2 nouveaux pépins intégrés en  
2012**

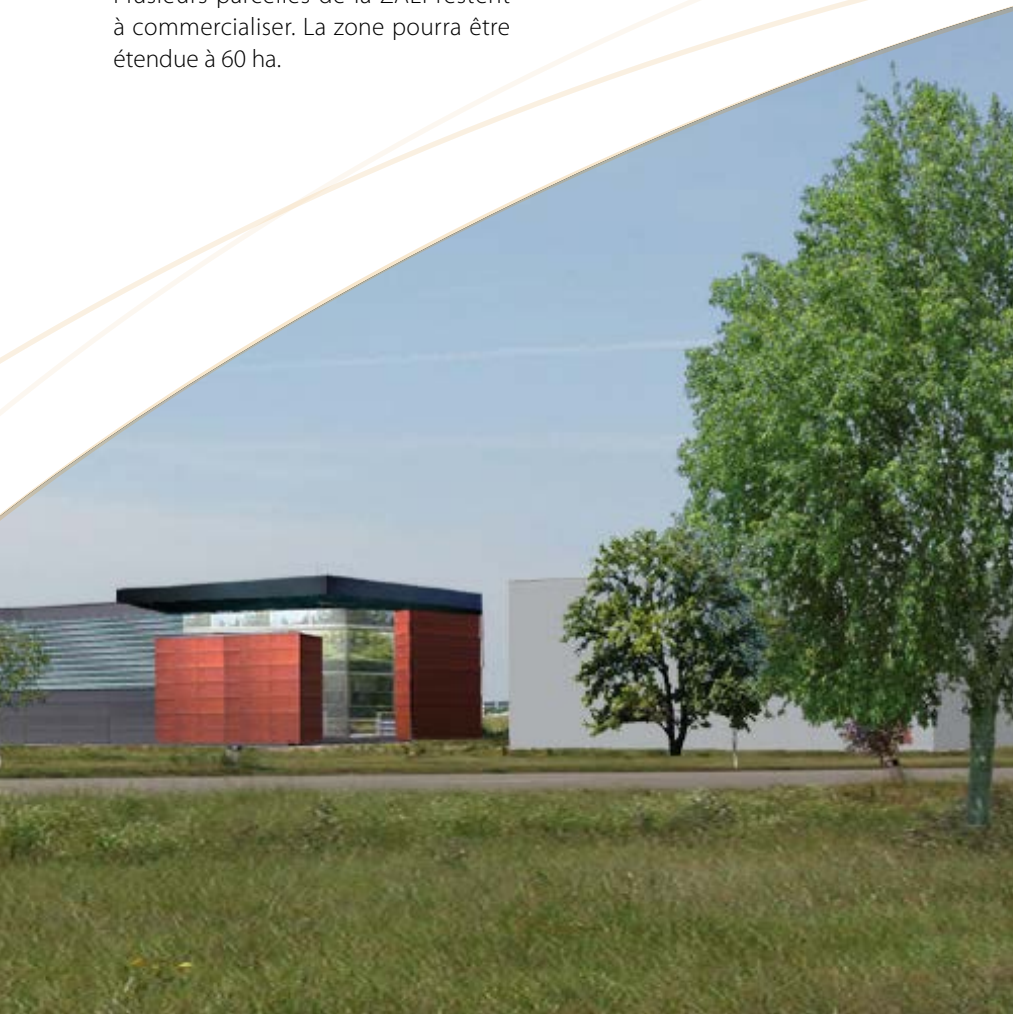


**Le Parc du Chemin de Paris :  
zone d'activités économiques  
intercommunale du Valois (ZAEI)**

C'est en 2004 que la CCPV a lancé sa première ZAEI à Nanteuil-le-Haudouin : le Parc du Chemin de Paris. Les 18 hectares sont prévus pour accueillir des petites et moyennes entreprises (60%) et des entreprises de logistique (40%). La promotion de cette zone a été confiée à Nexity (aménageur et concessionnaire).

Système U a été la première entreprise à s'y implanter en juin 2011. Ce nouvel entrepôt de l'enseigne est rattaché aux départements Nord et Ouest du groupe. Il réceptionne et expédie des produits frais entre 3 et 5°C. Quelque 100 emplois ont été créés.

Plusieurs parcelles de la ZAEI restent à commercialiser. La zone pourra être étendue à 60 ha.



*Vue d'architecte du  
Parc du Chemin de Paris.  
© SAGL Architectes Associés &  
Olichon Pavageau et Associés*

# 06

## Le développement économique et l'emploi

*Le chantier d'insertion, tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, permet la rénovation du patrimoine rural des communes du Pays de Valois.*

*La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil général de l'Oise et de l'État en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.*

*La CCPV a entrepris une modification de l'organisation de son chantier d'insertion au milieu de l'année 2012. Depuis lors, les 12 salariés constitués en 2 équipes sont encadrés par un seul chef d'équipe. L'emploi du temps hebdomadaire est remodelé pour faciliter l'articulation entre les périodes d'activité sur les chantiers, de formation et d'accompagnement socioprofessionnel.*

### Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins

Un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. L'emploi et l'insertion font donc partie intégrante de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV.

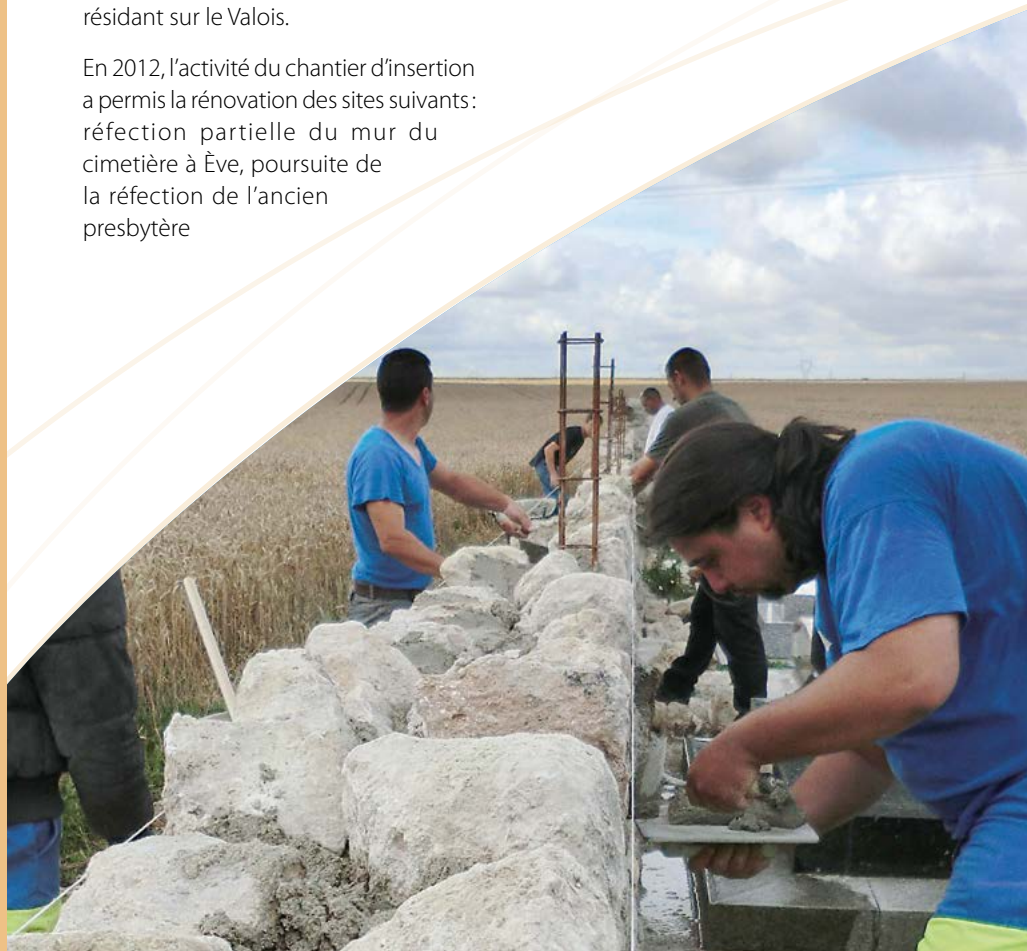
### L'insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

24 personnes ont été recrutées parmi les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés résidant sur le Valois.

En 2012, l'activité du chantier d'insertion a permis la rénovation des sites suivants : réfection partielle du mur du cimetière à Ève, poursuite de la réfection de l'ancien presbytère

à Fresnoy-la-Rivière, réfection du mur intérieur du cimetière à Betz, démontage et sécurisation d'un mur de l'école de Séry-Magneval, rénovation du mur de l'école de Vez.

Les conventions entre la CCPV et ses partenaires financiers sont établies annuellement de mars à mars. Le bilan final de l'action de mars 2011 à mars 2012 met en avant le taux de 53% d'insertion professionnelle, ce qui constitue l'un des meilleurs taux des chantiers d'insertion du département de l'Oise. Entre le mois de mars et le mois de décembre 2012, le taux d'insertion professionnelle s'élève à 35,7%, laissant présager à nouveau une proportion satisfaisante des salariés sortant du dispositif pour intégrer le monde du travail ou de la formation qualifiante.





### **La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, la mission locale (MIEF)**

En 2012, la MIEF a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MIEF.

Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MIEF à Nanteuil-le-Haudouin et Betz permettent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MIEF a initié et mis en œuvre ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MIEF est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 161 050 € en 2012.

### **Le Bâtiment Industriel Locatif**

Inauguré en 2000, le bâtiment industriel locatif (BIL) est destiné aux jeunes PME artisanales. 7 cellules de 150 m<sup>2</sup> chacune sont ainsi proposées à la location. Cet espace locatif connaît un vif succès puisque toutes les cellules étaient occupées en 2012. La location d'une cellule fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée avec la

commune de Crépy-en-Valois pour un an, renouvelable. Chaque cellule est assortie de 6 places de parking numérotées.

Situé au sein de la zone industrielle de la ville (rue Gustave Eiffel), le BIL s'intègre à l'environnement et se confond avec les entreprises locales.

Proposer à ces PME un local adapté à leur début d'activité leur permet de pérenniser leur entreprise pour faciliter leur développement futur.

### **Le télétravail**

De nombreux habitants des territoires du canton de Dammartin-en-Goële, des Communautés de Communes du Pays de l'Ourcq et du Pays de Valois, travaillent à Paris ou en proche banlieue. Pour ce faire, elles utilisent les transports en commun (bus, RER, train...) et / ou leur véhicule personnel. Ces trajets provoquent la saturation des lignes de transport et occasionnent des désagréments plus ou moins importants pour leurs utilisateurs.

En 2010, une association, Trav@dist, s'est créée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Elle a pour objectif d'alerter les élus locaux sur la nécessité de développer le télétravail sur leur territoire. La CCPV soutient ce projet.

Les élus du Valois, conscients de cet enjeu, ont donc rapidement adhéré au projet d'enquête autour du télétravail présenté en juillet 2011 par les Communautés de Communes du Pays de la Goële et du Multien et du Pays de l'Ourcq. Nos trois communautés de communes avaient envisagé de s'associer. Finalement, le Pays de l'Ourcq et celui de la Goële et du Multien, qui étaient plus avancés que le Valois dans ce domaine, ont ouvert leur centre de télétravail.

En 2012, le centre EGB au Plessis-Belleville a également ouvert un espace dédié au télétravail.

*La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.*

*Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :*

- *Observation, anticipation et adaptation au territoire ;*
- *Accès et retour à l'emploi ;*
- *Développement de l'emploi et mise en lien avec les entrepreneurs.*

# 06 Le développement économique et l'emploi

En 2007, les élus de la CCPV approuvaient le principe d'un aménagement de voie verte sur le délaissé ferroviaire reliant Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq. Quatre ans plus tard, le 15 décembre 2011, ils ont voté à plus de 60% la poursuite et la finalisation du projet.

## Soutenir la diversification de l'économie locale à travers le développement des services et le tourisme

### Les 15 sentiers de randonnées du Valois

Depuis 2006, la CCPV met en place des sentiers de randonnées sur le territoire du Valois. Ces sentiers sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

### La voie verte du Valois : une affaire qui avance

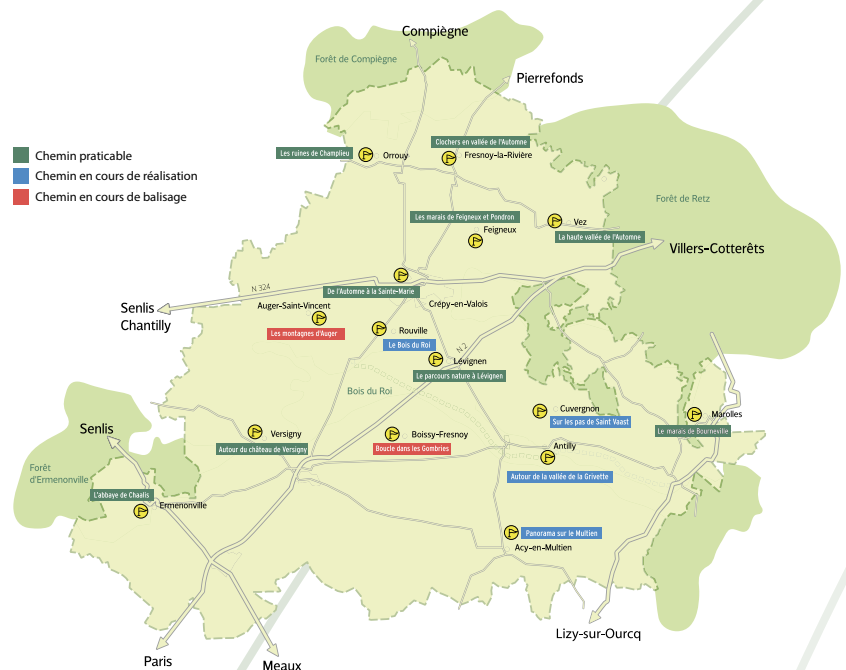
SEGIC Ingénierie a commencé à élaborer l'étude d'impact et l'avant-projet (AVP). Dans le cadre de l'étude d'impact et du dossier d'incidence Natura 2000, le bureau d'études Biotope, sous-traitant de SEGIC, a réalisé des inventaires de la faune et de la flore présentes dans le Bois du Roi pendant le printemps et l'été 2011.

En 2012, SEGIC Ingénierie et la CCPV ont poursuivi les études préparatoires aux travaux d'aménagement. Le bureau d'études a poursuivi l'élaboration de l'avant-projet détaillé, terminé l'étude d'impact et la déclaration « loi sur l'Eau ». L'ensemble du dossier a été soumis à la DREAL au mois de décembre 2012.



### CHIFFRES CLÉS

11 sentiers sont achevés  
2 nouveaux dépliant ont été diffusés  
3 sentiers à venir  
(1 inscrit au PDIPR et 2 pourraient l'être en 2013)



© CCPV, C. Guérin

# 07

## L'environnement

21

### La gestion des déchets ménagers

© Eco-Emballages



En 2012, grâce à l'ajustement des fréquences de collecte et aux efforts des usagers, le tri des emballages a progressé de 10%, tandis que les quantités de déchets non valorisables (ordures ménagères) ont baissé d'au moins 5%. Et pour aider à mieux trier, les consignes de tri des emballages ont été simplifiées.

Selon le programme de valorisation retenu par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise avec la société Eco-Emballages, tous les emballages plastiques peuvent être déposés dans le bac ou le sac jaune pour être recyclés : les bouteilles et flacons, pots de yaourt, sacs, films et barquettes (en plastique et en polystyrène), tubes de crème...

Le tri des papiers stagne depuis quelques années, voire régresse légèrement en 2012. Pourtant, le geste du tri est lui aussi facilité, puisque toutes les enveloppes (à fenêtres ou en kraft) sont recyclables et à déposer dans la caissette ou le sac de couleur bleu.

Les quantités de déchets de jardin collectés en porte-à-porte sont régulières d'année en année ; elles ont été séparées des ordures ménagères, valorisées sur un site de compostage collectif pour être transformées en amendement destinées aux filières agricoles. Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables.

*Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'attache à offrir un service de proximité :*

- écoute et gestion des réclamations des usagers ;
- suivi sur le terrain de l'exécution des collectes ;
- contrôle de la qualité du tri des déchets ;
- soutien aux animations initiées par les écoles et communes ;
- diffusion régulière d'informations dans le magazine **Bonjour Valois** et la **Lettre aux Élus** ;
- participation à des animations locales grand public (« Nettoyages de printemps », Salon de l'habitat, animations dans des supermarchés).



# 07 L'environnement

22



© Eco-Emballages

En 2012, chaque habitant a trié en moyenne 128 kg de déchets valorisables, ce qui représente 32% du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2011		Réalisé 2012	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab	
Emballages	24	1 394	26	
Papiers	19	970	18	
Verre	27	1 407	26	
Déchets de jardin	57	3 091	58	
DEEE*	1	28	1	
Encombrants	5	240	5	
Ordures ménagères	280	14 206	266	

\*Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés

## Les coûts de collecte et de traitement \*

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :

- 31 € pour la collecte des ordures ménagères
- 24 € pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères
- 19 € pour la collecte des déchets triés (emballages & papiers, déchets de jardin, verre, encombrants)
- 18 € pour les déchetteries
- 5 € pour le transport et le tri des emballages et papiers en centre de tri
- 3 € pour le compostage des déchets de jardin

**Infos collecte**  
Communauté de Communes du Pays de Valois

Collecte des déchets ménagers | janvier à décembre 2013

■ Fréquences de collecte des déchets ménagers

DÉCHETS RECYCLABLES	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS DE JARDIN (petits volumes)
Bacs/sacs jaunes et bleus	Poubelles classiques	Poubelles classiques et fagots
Tous les 15 jours	1 fois par semaine 2 bacs par semaine pour les grands immeubles et résidences de vacances	1 fois par semaine du 25/03 au 29/11

■ Nouvelles consignes de tri des emballages

QUE DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE ?

**OUI** A PARTIR DU 15 JUIN 2012 : TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

**OUI** CARTONS ET BOUTEILLES ALIMENTAIRES

**OUI** BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**OUI** EMBALLAGES MÉTALLIQUES

**PLUS** DES DÉCHETS EN PLASTIQUE

**NON** 100% DE VERTS EN 2012 : PAS DE DÉCHETS EN PLASTIQUE NI EN MÉTAL

www.cc-paysdevalois.fr

\* Remarque :

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2012 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.  
Consultable sur le [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

## Politique territoriale en matière d'eau potable

Depuis les années 2000, la Communauté de Communes du Pays de Valois est consciente de l'enjeu que représente l'alimentation en eau potable pour le développement de son territoire. Elle avait donc engagé en 2006 une réflexion sur la protection de la ressource en eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Cette approche a abouti à la réalisation d'une étude hydrogéologique des captages existants, ainsi qu'en une étude des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable. C'est à partir de ces résultats que le Conseil communautaire a arrêté, par délibération, le schéma directeur du Pays de Valois le 30 septembre 2010.

Les besoins futurs des collectivités du Pays de Valois en matière d'alimentation en eau potable sont donc précisément connus du point de vue technique et économique. À présent, les élus souhaitent disposer d'un état de la situation administrative et financière des différents services d'eau potable du territoire afin de décider des modalités de mise en œuvre des travaux inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau potable. C'est pourquoi la CCPV entreprend une étude juridico-financière ayant pour but de l'aider à déterminer l'organisation administrative et financière permettant la mise en œuvre de son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

La consultation des entreprises a débuté en fin d'année 2012. L'analyse des offres et l'attribution du marché s'effectueront en début d'année 2013. Cette étude se déroulera en plusieurs phases avec, dans un premier temps, la réalisation d'un état des lieux qui aura pour but d'actualiser le schéma d'alimentation en eau potable et d'analyser du point de vue juridique, financier et administratif, l'état des données actuelles des collectivités productrices d'eau potable. Dans un deuxième temps, le titulaire du marché proposera une étude prospective en intégrant un programme pluriannuel de travaux et une analyse financière pour évaluer un prix moyen de l'eau à l'échelle de la communauté de communes.

Il est à noter que le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise (2012-2017) a retenu le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour mener une expérimentation visant la réduction du nombre de syndicats dans le domaine de l'eau.



Château d'eau de  
Montagny-Sainte-Félicité  
© BR Ingenierie

# 07 L'environnement



*Betz, le 12 juin 2012, réunion de l'association des secrétaires de mairie du Pays de Valois. La responsable du SPANC a présenté le service aux secrétaires de mairie, souvent premiers interlocuteurs des administrés.*

© CCPV, A. Pitet

*En 2012, ce sont les habitants des communes de Antilly, Boullarre, Boursonne, Chèvreville, Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Étavigny, Gondreville, Ivors, Marolles, Neufchelles, Oignes, Thury-en-Valois, Varinfroy, Vauciennes, Vaumoise et Vez qui ont reçu la visite d'un technicien de VEOLIA Eau.*

## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC de la communauté de communes a été créé en 2006 et fonctionne en régie avec l'appui d'un marché de prestations de service. Il s'agit de la société VEOLIA Eau qui a été retenue pour les missions de contrôles des installations d'assainissement non collectif suivantes :

- Les contrôles de conception-implantation et de bonne exécution des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités (109 en 2012),
- Les contrôles des assainissements non collectifs existants dans le cadre d'une vente immobilière devenus obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (98 contrôles en 2012),
- Les contrôles diagnostics des assainissements non collectifs existants (1 072 en 2012). Ces contrôles obligatoires sont effectués par commune. Ils vont se poursuivre en 2013. L'objectif est de pouvoir disposer fin 2013 d'un état des lieux du parc des installations du territoire (estimé à 3 800), et de pouvoir définir avec les financeurs, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil général de l'Oise, un programme de travaux de réhabilitation prioritaires. Rappelons que le coût de ces contrôles diagnostics est financé à 60% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En 2012, la redevance correspondant à ce contrôle était de 27,80 € TTC facturée par VEOLIA Eau au moment de la remise du rapport de contrôle.



### \* Remarque :

*Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2012 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC. Consultable sur le [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)*



# 08 Les services à la population

## Picardie en ligne, un outil au service de l'emploi



Picardie en ligne est un réseau régional de sites d'initiation à l'informatique et aux nouvelles techniques d'information et de communication.

La CCPV finance en grande partie et met en œuvre cette action, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie. Plusieurs sites existent sur le territoire du Valois : Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin. Pour chacun de ces sites, un animateur est présent en permanence pour informer, expliquer et accompagner les utilisateurs. L'inscription est gratuite pour les habitants du Valois. Elle ouvre droit à une dizaine d'heures d'initiation réparties en plusieurs sessions d'une heure et demie environ. Par ailleurs, un accès libre est mis à disposition, lors de créneaux horaires hebdomadaires.

Trois axes principaux développés :

- Initiation à l'utilisation d'Internet, de l'informatique et du multimédia ;
- Mise en place d'ateliers d'animation de développement personnel ;
- Recherche d'emploi ou de formation.

En 2012, les ateliers publics numériques du Valois ont comptabilisé 112 nouvelles inscriptions, ce qui équivaut à la tendance de l'année précédente. La répartition entre les trois sites en 2012 est quasiment identique à celle des années passées : 55% à Crépy-en-Valois, 29% à Nanteuil-le-Haudouin et 16% à Betz. Par ailleurs, on constate que les ateliers dirigés sont fréquentés majoritairement par des femmes, particulièrement à Betz (62%). Une autre tendance remarquable concerne la fréquentation du site de

Crépy-en-Valois : 50% des usagers sont sans emploi et mettent à profit le savoir-faire des animateurs dans le cadre de leurs démarches recherche d'emploi.

Lors du dernier trimestre 2012, une expérimentation menée au sein des espaces publics numériques du Valois a montré la faisabilité de l'exploitation des trois sites par deux animateurs à temps plein. La mise en place de ces modalités se justifie par la nécessité de mettre à profit les compétences techniques du coordinateur en qualité d'administrateur réseau des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Cette expérimentation permet de poursuivre un dispositif répondant aux besoins des Valoisien, tout en conservant la qualité de la prestation et en optimisant les moyens en personnel disponible.



À ce sujet,

« les espaces publics numériques du Valois » bénéficient d'un label **Pôle excellence thématique « Insertion »** décerné par le Conseil régional de Picardie. Dans ce cadre, le dispositif est principalement mis à profit à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à :

- la réalisation de CV (fond et forme) ;
- la création et l'utilisation d'une boîte aux lettres électronique ;
- la découverte de sites et moteur de recherche d'emploi sur Internet.

# 08 Les services à la population

Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de quatre euros l'aller-retour (ou deux euros l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois.

Dans le cas d'un déplacement hors limites du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

Depuis juin 2010, la CCPV a apporté une modification à Valois mobilité. Il s'agit, d'une part, de limiter le nombre moyen de courses par usager ou foyer et d'autre part, d'effectuer une promotion de ce dispositif auprès des habitants du Valois. L'objectif de cette démarche est d'élargir le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de Valois mobilité.

## Répartition des courses de 2012

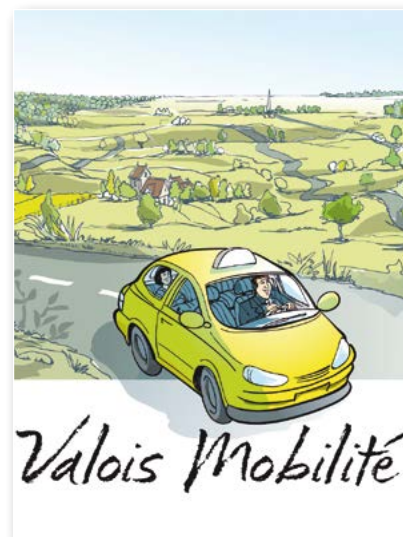
La répartition des localisations de départ est la suivante :

- Canton de Betz : 58% (contre 68% en 2011)
- Canton de Nanteuil-le-Haudouin : 12% (contre 13% en 2011)
- Canton de Crépy-en-Valois : 31% (contre 20% en 2012).

## Valois mobilité

Valois mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :

- Le volet « Insertion » pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale, d'une part ;
- Le volet « Santé » pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, d'autre part.



## TENDANCES D'UTILISATION COMPARÉES ENTRE 2009 ET 2012

	2009	2010	2011	2012
Nombre total de courses effectuées (insertion + santé)	429	433	370	359
Pourcentage des courses au titre de l'insertion	93%	86%	85%	85%
Pourcentage des courses au titre de la santé	7%	14%	15%	15%

La tendance forte de ces répartitions réside dans la proportion des départs du canton de Crépy-en-Valois qui a augmenté de 11% en 2012, alors que celle du canton de Betz a diminué de 10%. Ce constat est notoire, puisque les tendances de 2011 étaient semblables depuis 2008.

L'année 2013 verra la mise en œuvre d'une étude « transports à la demande » sur le Valois, en faveur de laquelle les données du dispositif Valois mobilité seront prises en compte lors de la phase de diagnostic préalable aux scénarii à envisager.

## Les équipements sportifs

### Les gymnases

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions de niveau départemental, régional voire national. Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ce document constitue la référence en termes de conduites à tenir par tous les utilisateurs. Il est affiché à l'entrée de chacune des quatre salles. Il peut aussi être transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

L'entretien courant et la surveillance sont assurés par un gardien présent sur chaque site. Parallèlement, un agent d'entretien technique est mis à disposition de ces quatre structures afin d'intervenir pour effectuer diverses réparations courantes.

En fin d'année 2011, une démarche nouvelle d'intervention technique ponctuelle a été expérimentée. Il s'agit de rassembler les quatre gardiens et l'agent d'entretien au sein d'un gymnase

pendant plusieurs jours des vacances scolaires, période où la fréquentation est plus restreinte. À cette occasion, une opération de grande ampleur (nettoyage ou réparation importante) est menée.

Ces actions ponctuelles se poursuivront en 2013, puisqu'elles se montrent très efficaces et motivent fortement le personnel en place. Elles améliorent en outre les conditions d'accueil, de confort et de sécurité de ses usagers.



*Le gymnase de Nanteuil-le-Haudouin.  
© CCPV, C. Guérin*

*La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, le gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, un quatrième gymnase est venu rejoindre les structures à vocation sportive du Pays de Valois : le gymnase Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois.*

*La mise à profit de ces périodes de vacances scolaires a permis les actions suivantes :*

- *Gymnase de Nanteuil-le-Haudouin : réfection de l'éclairage de l'aire sportive, vérification de tous les points de fixation et remise en conformité du mur d'escalade, lessivage des murs, portes et sanitaires des quatre vestiaires, décapages des surfaces au sol communes, nouveau mode de rangement de tous les équipements, mise en peinture de la grille intérieure d'entrée, des poteaux de couloirs, de toutes les portes intérieures, changement de tous les blocs autonomes de secours des parties communes et traitement anti-bactéricide de la salle de gymnastique.*
- *Gymnase de Betz : réfection des lampadaires de l'aire sportive, démontage d'une paroi et mise en place d'un isolant sur le panneau surplombant la baie vitrée de l'aire sportive, apport de nouveaux points d'alimentation électrique, changement de tous les boîtiers déclencheurs d'alarme incendie.*
- *Gymnase Michelet de Crépy-en-Valois : nouvel aménagement du local rangement de matériel sportif, lessivage sols et murs des parties communes, mise en peinture de l'aire d'entrée, de toutes les portes de vestiaires et changement des blocs d'éclairage des couloirs.*
- *Gymnase de Nerval de Crépy-en-Valois : réfection de la peinture de sol de l'entrée, réfections partielles du parquet de l'aire sportive. Ce gymnase verra la poursuite des travaux d'aménagement de ses nouveaux vestiaires en 2013.*

# 08

## Les services à la population

Le Centre aquatique du Valois.  
© Vert Marine

### Le Centre aquatique du Valois \*

Ouvert en avril 2010, le Centre aquatique du Valois montre lors de cette année 2012, toute sa pertinence, l'évolution constante de sa fréquentation et la réussite de sa gestion, confiée à la société Vert Marine.

La fréquentation du centre aquatique ne cesse d'évoluer depuis son ouverture. En effet, le repère comparatif des entrées s'établit en moyenne mensuelle, selon les constats suivants :

- 2010: 16 817 entrées par mois,
- 2011: 18 421 entrées par mois,
- 2012: 19 001 entrées par mois.

Mais au-delà de ces volumes d'entrées mensuelles, une autre donnée prouve la fidélisation de plus en plus flagrante du public: il s'agit de la progression des entrées sous formes d'abonnements ou de cartes, particulièrement la carte 10 entrées, la carte famille et les entrées abonnement. Le centre aquatique montre ainsi qu'il réussit à atteindre les objectifs de consolidation de fréquentation et de fidélisation des abonnés.

D'un point de vue technique, l'année 2012 a vu l'intégration d'un nouveau technicien au sein de l'équipe. Parallèlement, une nouvelle gestion technique a été mise en place grâce à la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur), permettant une meilleure réactivité face aux difficultés techniques :

- Favoriser l'accès à la formation technique spécifique,
- Assurer un meilleur suivi de la maintenance préventive et curative,
- Créer une base de données sur les différentes interventions,
- Suivre la gestion de la maintenance.



\* Pour rappel, les missions de service public sont les suivantes :

- L'accueil de la natation scolaire et périscolaire,
- L'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre,
- L'accueil des quatre associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite Sportive),
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique),
- L'accueil des CLSH et des comités d'entreprise.

# 09

## Le soutien à la vie associative

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté les modifications d'attribution des subventions en faveur des associations, selon les modalités suivantes :

- Être constitué en association ;
- Présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ;
- Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site

[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr), onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 24 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2012.

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site Internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

*Il est à noter par ailleurs que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.*

### Liste des associations subventionnées au titre de l'année 2012

Sport Libre	6 500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Automne Villages	1 500 €
Chant Libre	2 000 €
Bols d'Air	500 €
Arts et Notes	3 000 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 960 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	1 932 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 800 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 756 €
ANESI Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 600 €
Aux cuivres citoyens ! MJC Feigneux	1 000 €
Office Tourisme Ermenonville	1 420 €
Jours de Fêtes ! MJC Feigneux	2 000 €
Roches et Carrières	2 500 €
Les ADEX	2 000 €
Sté Histoire et archéologie du Valois	500 €
Usines à danses	15 000 €
Office Tourisme Crépy-en-Valois	5 250 €
Musée de l'archerie et du Valois	3 000 €
MJC Culture Crépy-en-Valois	9 000 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Centre Social Rural de Betz	15 000 €

# 10 L'animation culturelle

Des élèves s'exercent au cor.  
© CCPV, Emdv



*Interventions en milieu scolaire et extra scolaire, répartition par canton :*

*Canton de Nanteuil-le-Haudouin :*

*8 communes : Ermenonville, Ève, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin, Silly-le-Long, Oignes ;  
30 classes (6 maternelles et 24 élémentaires) ;  
Environ 720 enfants*

*Canton de Crépy-en-Valois :*

*10 communes : Auger-Saint-Vincent, Bonneuil-en-Valois, Crépy-en-Valois, Émeville, Glaignes, Gondreville, Morierval, Russy-Bémont, Séry-Magneval, Trumilly ;  
38 classes (3 maternelles et 35 élémentaires) ;  
Environ 945 enfants.*

*Canton de Betz :*

*7 communes : Antilly, Betz, Villers-Saint-Genest, Bouillancy, Bargny, Lévigney, Ormoy-le-Davié ;  
11 classes élémentaires ;  
Environ 270 enfants.*

Dans le domaine culturel également, 2012 a d'abord été marquée par l'adoption en Conseil communautaire du nouveau Projet de territoire.

À la suite des propositions du groupe de travail réuni en 2011 autour de l'objectif « valoriser le Valois par son action culturelle » et validées par ce projet, une étude a été lancée. Elle porte sur l'évaluation de l'action culturelle de la CCPV mise en place depuis janvier 2000 et l'établissement de pistes d'évolution et de développement d'une politique culturelle sur les dix prochaines années en lien avec le SCoT et le nouveau Projet de territoire.

Attribuée au cabinet Emergences-Sud par le Bureau communautaire du 22 novembre, cette étude comprend deux parties :

- un état des lieux et diagnostic des offres culturelles et d'enseignement artistique (musique, danse et théâtre) sur l'ensemble du territoire ;
- des préconisations au niveau de l'enseignement artistique (y compris un éventuel rapprochement entre les établissements d'enseignement artistique), de l'offre culturelle et sa communication et plus largement pour une politique culturelle à venir en lien avec les objectifs du nouveau Projet de territoire, y compris l'étude des lieux éventuels de spectacle - espaces culturels pouvant accueillir différents modes d'expression du spectacle vivant.

Au-delà, le service culturel a mené à bien l'ensemble des actions initiées depuis plus d'une décennie : enseignement artistique et culturel, diffusion.

## Interventions en milieu scolaire et extra-scolaire

79 classes réparties sur 25 communes, soit près de 2 000 enfants, bénéficient depuis la rentrée scolaire 2012 d'un musicien intervenant.

Cela représente un volume horaire d'intervention de 65 heures par semaine. Mais tous les projets des classes n'ont pu être satisfaits : 18 heures hebdomadaires n'ont pu être pourvues par manque d'un musicien intervenant qui reste à recruter (il est prévu au tableau des effectifs de la CCPV). Le travail en amont avec l'Inspection académique s'est développé, autour des projets pédagogiques musicaux des classes. Chaque classe présente un spectacle en fin d'année scolaire. À cette occasion, une brochure « Musique à l'école » annonçant l'ensemble des spectacles est adressée à l'ensemble des maires de la CCPV.

Parallèlement à ces interventions scolaires, un projet plus conséquent s'est développé : « Cuivres à l'école », autour d'instruments de la famille des cuivres (cor, trombone et trompette). Cette expérience est à rapprocher de celles d'orchestre à l'école de plus en plus répandues en France et en Europe. Le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental puis travail en orchestre réunissant l'ensemble des élèves. Si le RPI d'Acy-en-Multien et de Rosoy-en-Multien avec une classe de CM2 participe à ce projet pour la troisième année, une classe de CM1/CM2 du RPI d'Ermenonville – Montagny-Sainte-Félicité participe pour la première année. Les instruments sont la propriété de la CCPV. Ils sont prêtés aux enfants durant toute l'année scolaire.

Les musiciens-intervenants sont aussi présents dans d'autres lieux que les écoles. Ces interventions extra-scolaires représentent 13 heures hebdomadaires. Elles sont en développement constant ainsi que la diversité des structures.

En voici le détail (structure et temps hebdomadaire):

**Auger-Saint-Vincent:**

Périscolaire 1h

**Crépy-en-Valois:**

Temps de cantine 2h15

Crèche 1h30

Halte-jeux 1h30

Périscolaire 45 mn

RAM/RAMSO 1h

**Ermenonville:**

Pavillon Girardin, centre des grands traumatisés 3h

**Vaumoise:**

Maison familiale 1h15

**Le Plessis-Belleville:**

RAM/RAMSO 1h

## Saison des MusiVales

Sept concerts ont été proposés en 2012, dont deux ont été programmés à Ermenonville, dans le cadre de l'année Rousseau, liée au tricentenaire de sa naissance. Plus de 600 spectateurs ont pu apprécier, entre autres, l'orchestre de Picardie, la famille Clément, Olivier Chazu.

Au cours de l'année, la CCPV est également devenue membre fondateur de l'association du Centre Culturel de Rencontre (label du ministère de la Culture). Elle est représentée au Conseil d'administration de l'association par Arnaud FOUBERT et Guy-Pierre de KERSAINT.

Enfin, l'année 2012 a aussi été celle du changement, au sein du service culturel, puisque, après 12 ans passés à la CCPV, la responsable, Hélène Hucher, est partie dans une autre collectivité. Le service est par ailleurs composé de deux assistantes administratives et de cinq musiciens intervenants (assistant d'enseignement artistique principal).

## Association «Musique en Valois»

L'association Musique en Valois gère l'école de musique intercommunale du Valois (emdV) depuis sa création en septembre 2000. L'école est subventionnée par la CCPV (239 400 € en 2012).

L'emdV est passée de 237 élèves pour l'année scolaire 2011/2012 à **244 élèves pour l'année scolaire 2012/2013**. Elle a maintenu sa place sur le territoire du Valois ainsi que ses objectifs principaux: la proximité et l'accessibilité des tarifs pour les familles.

La nomination d'une nouvelle directrice et l'élection d'une nouvelle présidente en septembre 2011 n'a en rien changé ces objectifs.

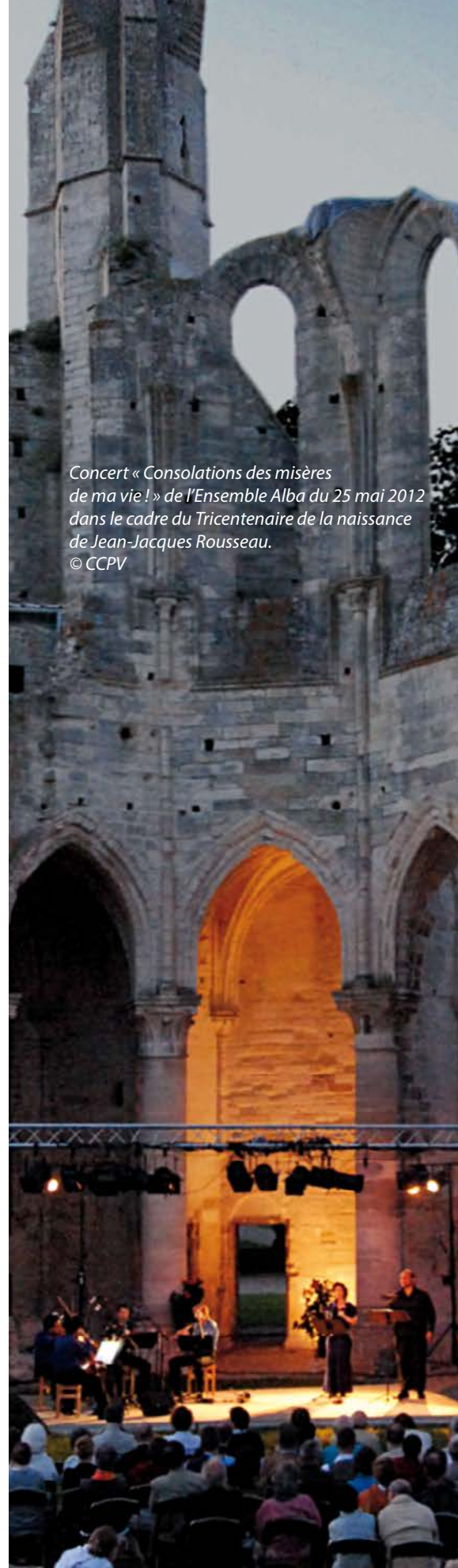
Un des points forts de l'emdV est la participation de **89 élèves aux pratiques collectives**.

Il existe ainsi 13 pratiques collectives au sein de l'emdV: trois formations d'orchestre pour tous les âges, trois ensembles instrumentaux (clarinettes, saxophones, guitares), deux chorales (enfants et adultes), deux ateliers de musique de chambre (instrumentistes et chanteurs) et trois ateliers de musiques actuelles (le jazz manouche, l'atelier jazz groove, «aux cuivres, citoyens!»).

L'emdV propose aussi une préparation à l'option Musique au Bac (5 élèves).

Au cours des années scolaires 2010-2011 et 2011-2012, un partenariat avec la CCPV a été noué autour de la mise en place d'ensembles de cuivres au sein des écoles primaires. Une classe de CM2 dans la commune de Rosoy-en-Multien a commencé l'apprentissage d'un instrument parmi les trois proposés: la trompette, le trombone et le cor.

Le projet regroupe maintenant 50 élèves de CM1 et CM2, cette évolution a été permise par l'achat par la CCPV d'un nouveau parc d'instruments.



Concert « Consolations des misères de ma vie ! » de l'Ensemble Alba du 25 mai 2012 dans le cadre du Tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.  
© CCPV



# 10

## L'animation culturelle

► Depuis la rentrée 2012/2013, la CCPV a repris en totalité le projet « Cuivres à l'école ». Une seconde classe de Montagny-Sainte-Félicité y participe.

L'école de musique organise régulièrement des auditions pour permettre aux élèves de jouer en public, ainsi que des auditions de classes.

Deux moments forts ponctuent l'année musicale de l'emdV :

- La soirée cabaret, qui a eu lieu pour la première fois en 2012 à Nanteuil-le-Haudouin, s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2013. Pour l'animation musicale de la soirée, trois ateliers de l'emdV participaient.
- La fête de fin d'année, qui a réuni les différentes formations de l'école à Marolles pour une soirée musicale sur le thème de la musique de film, le 11 juin 2013.

En septembre 2011, l'emdV a ouvert une classe de guitare électrique pour compléter l'enseignement de la musique

actuelle déjà présent par la guitare basse et la batterie, ainsi que l'atelier « jazz, rock ».

L'emdV est ouverte à tous les enfants et adultes, elle accueille un enfant ayant un handicap en classe de piano. Cette expérience pour cet enfant a été possible grâce à l'investissement du professeur concerné.

28 professeurs assurent les cours des 18 instruments enseignés au sein de l'école sur les 5 sites de cours (Acy-en-Multien, Ermenonville, Lagny-le-Sec, Morierval, Nanteuil-le-Haudouin).

Une réorganisation du planning des bilans instrumentaux a été faite :

- en 2011/2012 : les bilans avaient lieu en juin
- en 2012/2013 : les bilans ont eu lieu en mars/avril.

Ils se sont déroulés sur 5 semaines au lieu de 3, ce qui a permis de conserver les cours de Formation musicale.

# 11

## Le soutien aux communes

### Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention basé à Brégy (CPI). Pour l'année 2012, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 686 216 € (1 684 424 € pour le SDIS, et 1 792 € pour le CPI de Brégy). Cela représente une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente.





# 12 La communication externe

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission du service de la communication de la CCPV. Ses activités essentielles sont les suivantes: conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site internet. Garant de la cohérence des messages de l'institution diffusés à l'extérieur, le service apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

## Fonctionnement du service

Le service s'appuie sur une commission communication présidée par Daniel Léger, maire de Lévignen. Chargée d'analyser les propositions faites par le responsable et son équipe, elle est également force de propositions. La réunion de la commission communication s'est tenue le 29 novembre 2012.

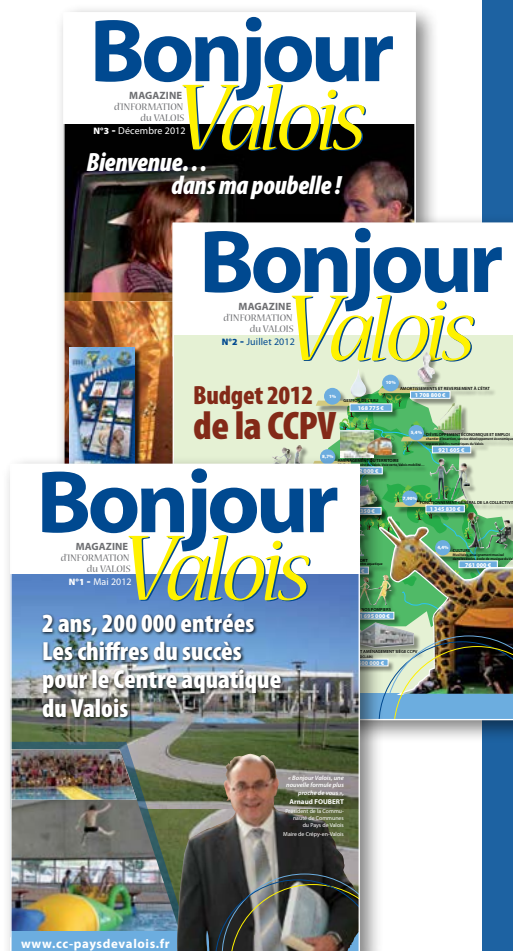
Depuis le 16 novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités.

## Les publications institutionnelles

La charte graphique CCPV (adoptée en 2011) a été appliquée à l'ensemble des publications intercommunales parues en 2012. L'identification des supports par les lecteurs est ainsi facilitée. La charte offre suffisamment de souplesse graphique pour éviter que toutes les publications se ressemblent.

Sont parus en 2012:

- Bonjour Valois (magazine d'information pour les habitants): 3 numéros (16 pages), en mai, juillet et décembre;
- La Lettre aux élus: 2 numéros (8 pages), en février et octobre;
- Rapport d'activité des services 2011: paru en juin (36 pages);
- Plan du territoire<sup>(1)</sup>: carte + informations générales (2 ans du Centre aquatique du Valois / nouvelles consignes de tri du plastique / Bonjour Valois, nouveau magazine d'information), paru en septembre;
- Agenda de poche 2013<sup>(2)</sup>: calendrier 12 mois avec la présentation de la CCPV (fonctionnement, composition, services), paru en décembre.



<sup>(1)</sup> Financé intégralement grâce à la régie publicitaire et distribué dans tous les foyers du Pays de Valois  
<sup>(2)</sup> Financé intégralement grâce à la régie publicitaire et distribué dans tous les foyers du Pays de Valois



# 12

## La communication externe

La CCPV était présente au Salon de l'habitat les 12 et 13 mai 2012 à Crépy-en-Valois.  
©CCPV, A. Pitet



La brigade motorisée de gendarmerie explique aux enfants comment se comporter pour traverser devant un bus en cas d'évacuation d'urgence.  
© CCPV, A. Pitet



 Réseaux sociaux

La CCPV a investi le réseau social Facebook en 2011 et Twitter en 2012. Respectivement, 129 fans et 30 abonnés.

### Relations publiques

Le service de la communication organise les événements sur le territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2012 sont :

- Ils entreprennent dans le Valois (22 mars, Lagny-le-Sec) : remise de chèques aux créateurs/repreneurs d'entreprise accompagnés et aidés en 2011 par le service développement économique
- Animation et prévention dans les Transports scolaires : adopter les bons geste en cas d'accident pendant le trajet (22 mars, Mareuil-sur-Ourcq et 26 mars, Péroy-lès-Gombries), opération organisée en collaboration avec l'Éducation nationale et le transporteur qui assure les trajets école / Centre aquatique du Valois (apprentissage de la natation obligatoire pour les classes primaires)
- Salon de l'habitat du Valois (12-13 mai, Crépy-en-Valois)
- Rencontres économiques du Valois (6 décembre, Lévigien)

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

Au siège de la CCPV, à Nanteuil-le-Haudouin, une attention particulière est portée à l'affichage d'informations pratiques, culturelles, administratives, à destination des passants. De la documentation est sélectionnée et mise à la disposition des visiteurs des trois bâtiments que compte le siège administratif.

### Médias

Le service de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, il est chargé de les renseigner ou de leur organiser des entretiens avec les élus. Les événements sont systématiquement médiatisés. En 2012, rédaction de 5 communiqués de presse, suivis par 5 dossiers et 5 press-book.

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. 48 éditions d'une revue de presse hebdomadaire ont été réalisées et sont mises à la disposition des personnels de la CCPV.

### Site Internet

La mise à jour est hebdomadaire. Voici des indicateurs sur la fréquentation 2012 :

- 76 585 visiteurs uniques (environ +6 500 par rapport à 2011), pic en octobre avec 7 367 visiteurs en un mois.
- 481 407 pages vues (environ +176 300 par rapport à 2011), pic en novembre avec 83 470 pages vues en un mois.

### Diffusion de l'information

Parce qu'il est capital de détenir des fichiers de diffusion performants pour avoir une communication ciblée donc efficace, le service a remis à plat et réorganisé l'ensemble des données dont disposait la CCPV. Ce travail de mise à jour, souvent fastidieux, de longue haleine, est pourtant indispensable à une structure telle que la nôtre. Aujourd'hui, le service de la communication est l'unique référent des services pour la diffusion d'information.

### Liste des sigles acronymes

**ADEX :**

les ateliers d'expressions

**AIDEFI :**

association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion

**AVP :**

avant-projet

**BIL :**

bâtiment industriel locatif

**CA :**

compte administratif

**CAT :**

centre d'aide par le travail

**CCPV :**

Communauté de Communes du Pays de Valois

**CLSH :**

centre de loisirs sans hébergement

**CPI :**

centre de première intervention

**CSR :**

centre social rural

**CU :**

code de l'urbanisme

**DEEE :**

déchets d'équipements électriques et électroniques

**DREAL :**

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**EMDV :**

école de musique intercommunale du Pays de Valois

**EPCI :**

établissement public de coopération intercommunale

**EVE :**

espace Valois entreprendre

**FRAPP :**

fonds régional d'appui aux Pays de Picardie

**FSE :**

foyer socio-éducatif

**GMAO :**

gestion de la maintenance assistée par ordinateur

**MIEF :**

maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation, mission locale

**MJC :**

maison des jeunes et de la culture

**NACRE :**

nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise

**PDIPR :**

plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

**PFIL :**

plate-forme d'initiative locale

**PLU :**

plan local d'urbanisme

**PME :**

petite et moyenne entreprise

**POS :**

plan d'occupation des sols

**PSO :**

pays du Sud de l'Oise

**RAM :**

relais assistantes maternelles

**RAMSO :**

regroupement des assistantes maternelles du sud de l'Oise

**REV :**

rencontres économiques du Valois

**RPI :**

regroupement pédagogique intercommunal

**RSA :**

revenu de solidarité active

**RSI :**

régime social des indépendants

**SCoT :**

schéma de cohérence territoriale

**SDIS :**

service départemental d'incendie et de secours

**SIG :**

système d'information géographique

**SIVOM :**

syndicat mixte à vocation multiple

**SMVO :**

syndicat mixte de la vallée de l'Oise

**SPANC :**

service public d'assainissement non collectif

**ZAEI :**

zone d'activités économiques intercommunale

## Communauté de Communes du Pays de Valois

37 bis rue Gambetta  
60440 Nanteuil-le-Haudouin

Téléphone : 03 44 88 05 09

Télécopie : 03 44 87 67 81

e-mail : [info@cc-paysdevalois.fr](mailto:info@cc-paysdevalois.fr)

[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

### Horaires :

Lundi, Mardi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h45

Mercredi, Jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Établie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

#### 37 bis rue Gambetta :

Accueil  
Présidence  
Direction générale des services  
Services à la population  
Communication  
Aménagement du territoire  
Développement économique  
Patrimoine, tourisme  
Informatique

#### 7 rue de la Couture :

Environnement : déchets  
Environnement : eau et assainissement  
Service financier  
Administration générale  
Ressources humaines

#### 32 rue Gambetta :

Service culturel et musical

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil général sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Arnaud Foubert  
Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer  
Rédacteur en chef adjoint : Caroline Guérin  
Secrétaire de publication : Annabelle Pitet